



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

17 mai 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.477

OBJET : MARCHÉ DE CONCEPTION, RÉALISATION ET SUIVI DES ACTIONS DE CONCERTATION RELATIVES AUX OPÉRATIONS DE TRAVAUX ET D'AMÉNAGEMENT - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN

Le 17/05/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 11/05/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN

Excusés sans pouvoir :

M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, M. Laurent DILLINGER, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, Mme Catherine RIVET-JOLIN, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Maurice CHAZEAU donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -
Etudes Juridiques et Marchés Publics
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 17/05/10

RAPPORTEUR : M. Maurice CHAZEAU

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Jean CHORRO

Politique Publique : TRAVAUX STRUCTURANTS ET D'AMELIORATION DE L'ESPACE PUBLIC

OBJET : MARCHÉ DE CONCEPTION, RÉALISATION ET SUIVI DES ACTIONS DE CONCERTATION RELATIVES AUX OPÉRATIONS DE TRAVAUX ET D'AMÉNAGEMENT - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN - Décision du Conseil

Mes chers collègues,

En 2006 la Ville a contractualisé sous la forme d'un marché à bons de commande la conception, la réalisation et le suivi des actions de concertation relatives aux opérations d'aménagement.

Dans ce cadre, les missions confiées au titulaire de ce marché se décomposaient de la façon suivante:

- conception définition et suivi d'une politique de communication liée aux opérations d'aménagement.
- définition, élaboration et réalisation des outils d'information et de concertation à mettre en oeuvre
- définition et mise en oeuvre d'évènementiels

La communication autour des projets d'aménagement vise notamment à l'adhésion de l'ensemble des acteurs en favorisant la compréhension des projets, leurs avantages et leurs atouts. Cette adhésion passe notamment par une large concertation en étroite collaboration avec les riverains.

Aujourd'hui ce marché arrive à son terme et il convient de relancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen sans minimum ni maximum en application des articles 37, 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Ce marché public de services sera à bons de commande, à lot unique, et sera conclu pour une période initiale de 12 mois à compter de la date de notification. Il pourra être reconduit 3 fois un an de façon expresse.

Compte tenu de la nature des prestations de ce marché, les critères de jugement des offres énoncés dans la publicité et le règlement de consultation seront la valeur technique pour 60% et le prix pour 40%.

L'estimation du marché est évaluée à 600 000 € HT pour toute la durée du marché, reconductions incluses.

En conséquence et conformément à l'article 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **Autoriser** Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert européen pour ce marché de conception, réalisation et suivi des actions de concertation relatives aux opérations d'aménagement.
- **Autoriser** Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer ce marché public avec l'entreprise ou groupement d'entreprises retenu, après choix par la Commission d'Appel d'Offres de l'offre économiquement la plus avantageuse.
- **Autoriser** Madame le Député Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux marchés publics à signer les reconductions et tout autre document se rapportant à cette affaire.
- **Dire** que la dépense en résultant sera imputée au budget général de la Ville sur les crédits inscrits au chapitre 90822/2031/2038 qui présente les disponibilités suffisantes

**2010.477 - MARCHÉ DE CONCEPTION, RÉALISATION ET SUIVI DES ACTIONS DE
CONCERTATION RELATIVES AUX OPÉRATIONS DE TRAVAUX ET D'AMÉNAGEMENT -
LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPÉEN**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 48
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/05/2010
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**